

engrangé dans les Prairies, est le fait que les programmes de soutien du gouvernement sont tous arrivés à échéance en 1992, de sorte que ce soutien financier au cours de ce qui devait être une année d'élections mais ne l'a pas été—puisqu'il n'y a eu qu'un référendum—a baissé de façon spectaculaire.

Le secrétaire parlementaire dit que cette mesure législative attend d'être adoptée et mise en oeuvre au sein de la collectivité agricole. En fait, ce projet de loi n'aura probablement aucune incidence sur la crise financière dans le secteur de l'agriculture. En Saskatchewan, par exemple, le revenu agricole net se chiffrait à environ 640 millions de dollars en 1992. On estime que ce revenu sera de 238 millions de dollars en 1993, ce qui correspond à peu près au quart du total d'il y a trois ou quatre ans.

Ce que veulent savoir les producteurs agricoles d'un bout à l'autre du pays c'est ce que le gouvernement va faire face à la crise financière dans l'agriculture. Les élections devaient avoir lieu en 1992, de sorte que le gouvernement avait structuré tous ses programmes de soutien, qu'il s'agisse du Régime universel, du CSRN ou du PSAA, de façon à faire illusion. Les versements dans le cadre de ces programmes devaient être effectués en 1992, et ils l'ont été, mais malgré cela, en raison des problèmes liés au climat, le soutien ou plutôt le revenu agricole net n'a pas été adéquat en 1992.

Nous avons attendu avec impatience le Budget des dépenses de 1993-1994, parce que nous pensions que nous saurions alors ce que le gouvernement compte faire au sujet de la baisse d'un milliard de dollars du revenu agricole net.

Comme on aurait dû s'y attendre, le Budget des dépenses a été publié et nous avons appris que le budget du ministère de l'Agriculture allait diminuer de 638,8 millions de dollars. À un moment où les agriculteurs font face à une réduction d'un milliard de dollars du revenu agricole net, le gouvernement réduit de 638 millions de dollars le budget des dépenses du ministère de l'Agriculture. Il a, entre autres, réduit de 38 millions de dollars l'aide accordée par l'intermédiaire de la Commission canadienne du lait et de 70 millions de dollars les fonds versés en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Cela coûtera quelque 2 \$ la tonne à chaque producteur qui expédie des céréales vers la côte est ou vers la côte ouest.

Le projet de loi sur la Société du crédit agricole est utile, principalement en raison de la souplesse qu'il offre et des dispositions relatives à la transformation ultérieure.

• (1255)

La crise que vivent les agriculteurs canadiens actuellement touche vraiment le revenu agricole net.

Initiatives ministérielles

Il est intéressant de signaler que le secrétaire parlementaire a remercié les députés de l'opposition pour leur collaboration tant ici qu'au comité. Je crois que nous aurions apprécié davantage ces remerciements si le gouvernement avait été prêt à adopter certaines des recommandations, non seulement parmi celles qui ont été présentées par les libéraux et les néo-démocrates, mais aussi parmi celles venant de la Fédération canadienne de l'agriculture, qui représente la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, les syndicats du blé de la Saskatchewan et des Prairies, l'UPA, les producteurs de l'Atlantique et toutes ces organisations.

Le gouvernement n'a accepté aucune de ces recommandations. Les organisations agricoles demandaient qu'on mette des fonds à la disposition des citoyens canadiens et des personnes ayant le statut de résidents au Canada, pourvu qu'il ne s'agisse pas de groupes agricoles non résidents. Mais non, le gouvernement ne pouvait accepter cette proposition.

Nous préconisons que la majorité des conseillers soient des agriculteurs. Le gouvernement n'a accepté qu'un modeste amendement qu'il avait d'abord rejeté au comité permanent mais qu'il a fini par accepter ce matin parce qu'on lui ait fait entendre raison à l'assemblée annuelle de la Fédération canadienne de l'agriculture, il y a deux semaines.

Le gouvernement n'a pas reconnu non plus qu'il devrait y avoir une commission d'appel. Je comprends que l'on respecte beaucoup la ligne de parti à la Chambre, mais il me semble qu'en fin de compte, les législateurs ne devraient pas renoncer facilement à leurs droits.

Un des droits que nous avons ici, c'est de prévoir une procédure d'appel pour protéger les droits du simple producteur agricole contre un conseil d'administration tout-puissant qui, de l'avis de nombreux producteurs, est trop éloigné d'eux. Les producteurs n'ont aucun contact avec le conseil. Ils n'en connaissent pas les membres, qui ne sont qu'une demi-douzaine à l'heure actuelle et dont le nombre sera porté à douze en vertu du projet de loi.

Au lieu de protéger les producteurs et d'affirmer qu'ils sont des législateurs, élus par les Canadiens, et qu'ils veulent incorporer dans le projet de loi des dispositions visant à protéger les producteurs en leur donnant une procédure d'appel, les ministériels rejettent cette proposition.

Ils reçoivent leurs directives du whip ou de quiconque s'occupe du vote, et ils votent comme des perroquets. Nous ne proposons que très rarement des amendements importants au comité parce qu'ils sont toujours rejetés. Ici au moins, ils font l'objet d'un débat public. Le débat est télévisé et les gens peuvent constater que le gouvernement a beau parler de réforme parlementaire, ce n'est en réalité que de la foutaise.